

dissert jurisprudence

Par **lucie89**, le **19/11/2010** à **14:58**

bonjour, j'aurais besoin de quelques conseils. j'ai une dissertation à rendre mais je fais un blocage. le sujet me semble un peu vaste et je suis pas sur de ma problématique donc de mon plan. voila le sujet: la jurisprudence en tant que source de droit.

la problématique que j'ai trouver: la jurisprudence serait t-il un organe capable de créer des règles de droit?

mon plan qui n'est encore qu'à l'état d'ébauche:

1- la jurisprudence une source de droit non valide en théorie.

a-le principe de la jurisprudence comme simple application de la loi

b-les techniques de création de droit limite la jurisprudence

2- cependant la jurisprudence est une source de droit indirecte par la pratique

a- une harmonisation de la loi comme facteur de création de droit

b- une interprétation judiciaire qui se pose comme modèle

merci d'avance pour vos remarques si quelque chose vous semble maladroit

Par **alex83**, le **19/11/2010** à **15:05**

Bonjour,

A noter : la jurisprudence n'est pas un organe **wink**. Elle ne crée pas, [i:;xjkuzvu]sctricto sensu[i:;xjkuzvu], des "règles de droit".

wink not found or type unknown

Par **lucie89**, le **19/11/2010** à **17:40**

merci pour la remarque. **wink** je vais reformulé ma problématique. néanmoins mon plan semble t-il cohérent?

Par **alex83**, le **19/11/2010** à **20:45**

Ton I-b n'est pas clair du tout. Qu'entends-tu par "les techniques de droits" ?

Ton II-a est, me semble-t-il, en contradiction avec ton II.

Ton II-b n'est pas clair. On ne voit pas ce que tu vas traiter exactement ?

Mais les I et II s'articulent bien.

:wink:

Image not found or type unknown